

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

# COMMUNE DE LARRINGES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
HAUTE-SAVOIE

Séance du 16 septembre 2025

Délibération n°  
20250916-01

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers  
En exercice .... 15  
Présents ..... 14  
Votants ..... 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation  
9 septembre 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

### OBJET

#### TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX - 2026

Acte rendu exécutoire  
après télé-transmission  
en Sous-Préfecture le  
17 SEP. 2025  
et mise en ligne sur le  
site internet de la  
commune le  
17 SEP. 2025

Le Maire  
Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différents services communaux pour l'année 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Décide** de fixer comme suit les tarifs des services communaux :

- 0.25 € la photocopie, télécopie ou tout document imprimé,
- 10.00 € les frais de reproduction couleur du plan de zonage intégral du P. L. U.,
- 1.00 € le m<sup>2</sup> à l'année avec un minimum de perception de 10 € la redevance pour occupation du domaine public, soit 50€ pour la terrasse du « Café de la Place ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 16 septembre 2025

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

Laure METRAL